



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Renouvellement du label HRS4R

Commission de la recherche du conseil académique du 18 septembre 2025 Délibération 2025/07/CR-050

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse et notamment l'article 26 ;

Considérant que le label HRS4R de la commission européenne valorise les établissements signataires de la « charte européenne des chercheurs » et du « code de conduite de recrutement des chercheurs » ;

Considérant que cette démarche vise à améliorer les pratiques des organismes et établissements de recherche en matière de recrutement et de cadre d'exercice des chercheurs ;

Considérant qu'elle constitue un atout pour obtenir des financements ;

Après en avoir délibéré les membres de la commission de la recherche donnent un avis favorable au renouvellement du label HRS4R et de son plan d'action.

Toulouse, le 19 septembre 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse,

**Par délégation,
Le Vice-Président recherche**

Matthieu Arlat



Nombre de membres : 41
Nombre de membres présents ou représentés : 33

Nombre de voix favorables : 33
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0